

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD28

présenté par
M. Tardy et M. Saddier

ARTICLE 3 TER

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« gratuites et librement réutilisables »,

les mots :

« gratuitement et dans un format librement réutilisable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les textes existants sur l'open data. Dans la rédaction actuelle, on n'est pas exactement dans l'open data.